

D/034/2

DISPENSARE « ISANGANO »
B.P. 1202 KIGALI
REMER - CENTRE

Kigali, le 14/7/1997

Objet: Remboursement de dette.

A Monsieur le Ministre de la Jeunesse,
Sport, Culture et de la Formation
Professionnelle
à Kigali

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire appel à votre haute autorité, pour la régularité de ma facture n°.205/97 du 12/6/96.

En effet, Monsieur le Ministre, au mois de Juin 1996 mon dispensaire a dispensé des soins médicaux à vos athlètes qui ont participé aux jeux olympiques de l'an passé et j'ai fait plusieurs démarches mais en vain.

Mais Monsieur le Ministre, je n'ai pas été remboursé, voilà une année vient de s'écouler, je vous envoie une copie de la facture en annexe.

Espérant, Monsieur le Ministre, une réponse favorable à ma requête en vous transmettant mes salutations les plus distinguées.

Madame Clotilde RWIMO



INFIRMERIE ISANGANO
B.P. 1.202 K I G A L I
REMER - CENTRE.

F A C T U R E N° 205/97.

Le ministère de la jeunesse et des mouvements
associatifs doit à l'Infirmierie ISANGANO, la somme de SOIXANTE - SEPT MILLE
SEPT CENT TRENTE FRANCS RWANDAIS (67.730 FRW), en règlement des soins médicaux
dispensés aux athlètes.

Fait à Kigali, le 12/06/1997

Le Responsable de l'Infirmierie

Rwimo Clotilde 